Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le 31/01/2025



B-2025-01



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 23 janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle de réunion de son siège, après convocation légale du 08 janvier 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président et agissant par délégation de pouvoir du Conseil Communautaire dans sa décision du 25 novembre 2021.

<u>Etaient présents</u>: Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Yves PERRET, Alain POIZAT

<u>Etaient excusés</u> : Frédérique MOLLIE, Jean-Michel GIROUX, Vincent BOURDEAUDUCQ, Jean-Michel BOULME

**Etait absente:** Dominique GABASIO

Nombre de membres dont le bureau est composé : 15

Nombre de membres en exercice: 15

10 présents - 10 votants

Résultats du vote : 10 votants

Contre : 0Abstention : 0

- Pour : 10

Objet: Modification tableau des emplois non permanent - création d'un poste pour le Projet Alimentaire Territorial

Vu la délibération 2021\_104 du 25 novembre 2021 donnant délégation au Bureau Communautaire pour valider la modification du tableau des emplois de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon ;

Le Président explique que dans le cadre du projet Adapt'Agri, la collectivité doit aider à réaliser et suivre des essais collectifs d'adaptation au dérèglement climatique pour les éleveurs et viticulteurs locaux et participer à la stratégie foncière agricole intercommunale pour accompagner l'installation-transmission des fermes (action du PAT). Jusqu'à présent, ces missions sont réalisées par des prestataires extérieurs.

Envoyé en préfecture le 24/01/2025 Reçu en préfecture le 24/01/2025 Publié le 31/01/2025



ID: 001-200029999-20250123-B\_2025\_01-DE

B-2025-01

Le Président exprime le souhait que ces missions soient réalisées en interne, afin de favoriser une meilleure proximité avec les usagers et d'assurer une plus grande autonomie dans l'orientation des suivis, en particulier sur les thématiques prioritaires définies par la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter un ingénieur agronome à temps plein sur un poste non permanent en contrat de projet.

Le coût est équivalent et la subvention perçue pour le projet Adapt'Agri finance ces missions de la même manière qu'elles soient réalisées en interne ou par des prestataires extérieurs.

L'assemblée est invitée à approuver à compter du 01/02/2025 la création du poste suivant au tableau des emplois non permanents :

Création du poste n°4 : Poste de Chef de projet sur le grade d'Attaché ou Rédacteur territorial, pour 35h hebdomadaires.

Le Bureau Communautaire, Après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois non-permanent au 01/02/2025 dont l'extrait est annexé ci-joint.

Le Président Thierry DUPUIS

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le 31/01/2025



ID: 001-200029999-20250123-B\_2025\_01-DE

## EXTRAIT DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS – 01/02/2025

Poste créé en séance du 23/01/20	25 (Tableau	ı emploi non permanent)						
EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01/02/2025								
Délibération	N° de poste	Cadre d'emploi	Cat.	Emploi	Nbr Heures hebdo	ETP ouverts	ETP occupés	Nombre de postes
CONTRATS DE PROJET								
<b>2021_021 du 11 mars 2021</b> Modif B-2024-03 du 27 juin 2024	1	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
<b>2021_021 du 11 mars 2021</b> Modif B-2024-03 du 27 juin 2024	2	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
2021_12 du 21 décembre 2021	3	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	1,00	1,00
	4	Attaché ou Rédacteur territorial	A ou B	Chef de projet	35	1,00	0,00	1,00
TOTAL CONTRATS DE PROJET					140	4	3	4